



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 087-218717809-20250924-202550-DE



2025-050

**Nombre
de Conseillers :**

**en exercice -23-
présents 20
votants 22**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**

Le 24 septembre

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIERST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LE GUEN, Adjoints ; M. DUPIN, Mme LACOUR, Mme LAURENT, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. DUJARDIN, Mme JULLIAND, M. LACOUCHIE, M. CHAUGNY, Mme DELOS, Mme DOUSSAINT

ABSENTS : M. LAUSERIE, Mme PAGLIONE-BISMUTH, M. BÉNARD

Pouvoirs : Mme PAGLIONE-BISMUTH donne pouvoir à Mme BESSE, M. BÉNARD donne pouvoir à M. CHAUGNY,

Madame Martine JULLIAND a été élue secrétaire de séance.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2125-1 et suivants, L2212-1 et suivants,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code du commerce,

Considérant que toute occupation ou utilisation du domaine public est soumise à la délivrance d'une autorisation temporaire d'occupation,

Considérant que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance,

Considérant que la commune est régulièrement sollicitée par des commerçants ambulants,

Considérant qu'il convient de fixer les redevances d'occupation du domaine public.

Madame le Maire propose de fixer les redevances d'occupation du domaine public comme suit :

ACTIVITE	TARIFS
Vente au déballage, camion de bricolage, outillage	20€/jour
Foodtruck, camion pizza, restauration rapide...	15€/jour
Légumes et fruits, produits frais....	5€/jour
Si accès électricité	2€/jour
Si accès eau	2€/jour

SUITE DE LA DELIBERATION 2025-050 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public tel qu'indiqués ci-dessus.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Claudette ROSSANDER

Signé par : Claudette ROSSANDER

Date : 25/09/2025

Qualité : MAIRE